

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Onze Octobre
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération

N° 2022/53

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE
Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15
Septembre 2022,
- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de
revitalisation du centre-bourg,
- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

OBJET : PROPOSITION D'ACQUISITION DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'elle
a reçu par la SCI Delpierre-Lherbier représentée par Madame DELPIERRE Aurélie
demeurant 171, route de la vallée à 62850 SANGHEN une proposition d'achat de
l'ancienne Trésorerie 21 rue du Docteur Broncquart à Lumbres (parcelle cadastrée
D403 et D402 en partie).

Elle rappelle également que lors de la réunion du 15 septembre 2022, le Conseil
Municipal avait acté la désaffectation de ce bien et que, par conséquent, il peut être
utilisé pour toute autre activité qu'une administration.

Le projet de Madame DELPIERRE consiste à réaliser un commerce au rez-de-
chaussée et deux logements à l'étage.

Aucune servitude de passage ne sera instaurée pour desservir l'arrière du bâtiment
en passant par les services techniques.

Compte tenu des travaux de mise aux normes (évacuation des eaux usées, accueil
des personnes à mobilité réduite, électricité, chauffage et travaux inhérents au
changement de destination du bâtiment), Madame DELPIERRE propose d'acquérir
ce bien pour un montant de 183 000 € alors que l'estimation des Domaines est de
228 500 €.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer l'acte notarié qui sera rédigé par Maître Nathalie OUTTIER, Notaire à Lumbres.

La vente sera annulée si elle n'est pas réalisée avant le 1^{er} Juillet 2023, en cas de refus du permis de construire ou en cas d'absence de financement.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 18/10/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **18 OCT. 2022**
et publication ou notification
du **18 OCT. 2022**



**Le Maire,
Joëlle DELRUE**

